

## **Motion du Laboratoire Jean Perrin concernant la prolongation des contrats doctoraux, CDD et post-docs.**

Votée à l'unanimité des présents à l'AG du 7 mai 2020 (39 personnes sur 52).

**Le Laboratoire Jean Perrin, réuni en AG le 7 mai 2020, demande que le financement promis par la ministre de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur pour la prolongation des contrats de recherche (CDD, post-doc, allocation doctorale) soit mis en place immédiatement. Ces prolongations doivent être accordées sans condition pour une durée de 3 mois minimum pour tous les contrats arrivant à échéance d'ici la fin de l'année.**

Le 23 Avril dernier, la ministre Frédérique Vidal s'exprimait ainsi sur France Culture<sup>1</sup>:  
*"Je dis aux doctorants qui sont actuellement en thèse que, dans cette période particulière, j'ai décidé d'autoriser les organismes et les établissements à prolonger les durées de thèse, les contrats doctoraux et leurs financements. Ce sera aussi le cas pour les contrats post-doctoraux et pour tous les chercheurs ingénieurs techniciens qui sont en contrat à durée déterminée."*

Cette adresse directe aux doctorants, post-doctorants et personnels en CDD avait été accueillie avec soulagement. Hélas, depuis cette date, aucun financement spécifique n'a été mis en place par le ministère. En dépit de la mobilisation de nombreuses sociétés savantes et personnels de la recherche<sup>2</sup>, les semaines passent sans que le ministère ne traduise budgétairement son engagement.

Or les Universités, les organismes de recherche et les agences de moyen ne disposent pas des ressources permettant de financer ces extensions de contrats. A titre d'exemple, pour les seules allocations ministérielles de thèse, il faudrait une enveloppe de l'ordre de 3Meuros pour la faculté des sciences et ingénierie de Sorbonne Université, afin de prolonger de 3 mois les seuls contrats doctoraux arrivant à échéance cette année.

Il faut mesurer à quel point cette incertitude sur l'avenir, s'ajoutant aux difficultés du confinement, peut être source d'angoisse pour les personnes concernées. Faut-il rédiger d'ores et déjà sa thèse, en faisant l'impasse sur des expériences importantes, ou bien faire le pari risqué que ce prolongement soit accordé avant l'été ? Faut-il accepter une offre de travail à la date d'échéance de son contrat ou bien se concentrer sur son projet en cours ?

A l'heure où s'organise une reprise minimale des activités dans les laboratoires, nous tenons à souligner que cette absence de confirmation aura aussi des conséquences sanitaires. Sans la garantie d'un prolongement des contrats, et à l'approche de l'échéance, les personnes concernées vont être de fait contraintes de reprendre leur activités expérimentales. Cette situation oblige les personnes concernées, et les

---

<sup>1</sup> <https://www.franceculture.fr/emissions/linvite-des-matins/linvite-des-matins-du-jeudi-23-avril-2020>

<sup>2</sup> [https://www.change.org/p/le-pr%C3%A9sident-de-la-r%C3%A9publique-la-recherche-scientifique-a-](https://www.change.org/p/le-pr%C3%A9sident-de-la-r%C3%A9publique-la-recherche-scientifique-a)

<sup>2</sup> <https://www.change.org/p/le-pr%C3%A9sident-de-la-r%C3%A9publique-la-recherche-scientifique-a-besoin-d-un-plan-d-urgence?>

directeurs de laboratoire, à devoir arbitrer entre la sécurité collective des personnels et l'urgence imposée par la fin de contrat.

**Nous demandons donc que dans un premier temps, et de manière immédiate, tous les contrats arrivant à terme en 2020 soient prolongés de 3 mois. Cette prolongation doit être accordée de manière automatique.** En effet, toute procédure d'examen au cas par cas des demandes – dont on peut imaginer le caractère arbitraire – serait en tout état de cause incompatible avec l'urgence d'offrir un horizon clair et des conditions de travail sereines aux personnes concernées.